Enap
École nationale
d'administration
pénitentiaire

Agen, le 15/12/2021

Monsieur Le Directeur
de l'Ecole Nationale d'Administration Pénitentiaire

A

Direction de la Formation

Responsable de formation :
joelle.giraux-caussil@justice.fr
Tel 05.53.98.90.98

Harmonie : 50832990

Monsieur le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice
Direction de l'Administration Pénitentiaire
Sous-direction des ressources humaines et des relations sociales – RH1

Mesdames et messieurs les Directeurs Interrégionaux des services pénitentiaires

Mesdames et Messieurs les Chefs d'unité formation et qualification

Mesdames et messieurs les Directeurs et Chefs d'établissements pénitentiaires

Mesdames et messieurs les Directeurs fonctionnels des services pénitentiaires d'insertion et de probation

Monsieur le Directeur du Service de l'Emploi Pénitentiaire

OBJET : Appel à candidatures

PJ : Fiche pédagogique - Fiche d'inscription (page 2 « AVIS »)- Tutoriel pour candidater via SIRH H@rmonie

La direction de la formation de l'école nationale d'administration pénitentiaire organise une session de formation sur le thème :

ENM : le traitement judiciaire su renseignement

Du 04/04/2022 au 07/04/2022 à Paris

Les candidatures motivées, établies sur la fiche d'inscription imprimée depuis SIRH H@rmonie et accompagnée de l'imprimé ci-joint, devront parvenir à la direction interrégionale concernée :

pour le 18/02/2022, dernier délai

Les demandes qui ne répondent pas à l'exigence de cette procédure ou ne comportant pas l'avis du supérieur hiérarchique ne seront pas examinées.

Le Directeur adjoint de la formation

Christophe BAYARD

440 avenue Michel Serres – CS 10028
47916 AGEN Cedex 9
Tél : 33(0)5 53 98 98 98
Fax : 33(0)5 53 98 98 99

Le traitement judiciaire du renseignement

N° Harmonie : 50832990

Date limite d'inscription :
Le 28/02/2022

Durée : 3 jours

Dates :
Du 04/04/2022 au 07/04/2022

Lieu :
ENM Paris (lieu précis à déterminer)

Intervenants :
Acteurs du renseignement, enquêteurs et magistrats

Public visé :
Personnels AP

Conditions d'admission / Pré requis :
Aucun

Responsable de formation :
joelle.giraux-caussil@justice.fr
05.53.98.90.98

Assistante de formation :
caroline.calvez@justice.fr
05.53.98.92.06

La possibilité d'inclure, dans une enquête judiciaire, des éléments recueillis par les services de renseignement, est une nécessité qui apparaît clairement dans de nombreux contentieux, qu'il s'agisse de terrorisme, de crime organisé, d'infractions financières ou même d'infractions plus classiques. Au-delà de l'utilisation immédiate de ces informations en procédure, le "stockage" du renseignement afin d'effectuer des recoupements et, en tous cas, en vue d'une utilisation différée pose également question pour l'autorité judiciaire.
Par ailleurs, si la loi sur le renseignement du 24 juillet 2015 a permis d'organiser et de réglementer le fonctionnement des services de renseignement, soumettant les techniques d'accès à l'information utilisées au contrôle de la Commission nationale de contrôle des techniques de renseignement (CNCTR), le fonctionnement concret des services de renseignement reste parfois méconnu.
Cette session permettra d'identifier les "bonnes pratiques" en matière d'intégration et d'utilisation du renseignement et ce à tous les stades de la procédure.

Objectifs pédagogiques et éléments du contenu

Cette session a pour objectifs de :

- Repérer les textes applicables et la jurisprudence en la matière
- Identifier les différents acteurs du renseignement (services du ministère de la défense, de l'intérieur, de la justice mais aussi des finances et acteurs agissant à l'étranger).
- Utiliser, à tous les stades de la procédure, les "bonnes pratiques" en matière de renseignement

Modalités pédagogiques

Exposés, échanges enrichis par la diversité des participants

Nombre de places : 10 places

A noter que les frais de transport, d'hébergement et de restauration seront à la charge du service employeur.

MINISTÈRE DE LA JUSTICE
Liberté
Égalité
Fraternité

Énap
École nationale d'administration pénitentiaire

Intitulé de la formation : ENM le traitement judiciaire du renseignement

Nom : Prénom : **Matricule harmonie** :

1- Avis du service de formation (formateur des personnels ou responsable de formation)

Nom :
Prénom :
Fonction:
Mail :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

2- Avis du Chef de l'Unité Recrutement Formation Qualification ou son représentant

Nom :
Prénom :
Fonction :

AVIS : ☐ prioritaire ☐ favorable ☐ défavorable

Rang de priorité au sein de la DISP : (le cas échéant)

Motif :
.....
.....
.....
.....
.....